

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe II

Diode

Date de révision 04-déc.-2014 Date de publication 04-déc.-2014 Version 1

Produit n° HRB00884-33

H-0310-35611-RAII / 35611 / AG-S1-300 SC

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Diode

Substance pure/mélange Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Herbicide

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur

ADAMA France s.a.s

6/8 avenue de la Cristallerie 92316 Sèvres Cedex

Tel: (+33) (0)1 41 90 16 96 Fax: (+33) (0)1 46 42 71 17

Pour plus d'informations, contacter

Adresse électronique

fds@adama.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS (24 heures sur 24 -7 jours sur 7) :

Tel: +33(0)1 40 05 48 48 Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0) 1 45 42 59 59

Section 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Toxicité pour la reproduction
Catégorie 2 - (H361d)
Catégorie 2 - (H373)

organes cibles (exposition répétée)

Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 - (H400)

Dangereux pour le milieu aquatique Catégorie 1 - (H410)

- Danger chronique

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Texte intégral des phrases R : voir section 16

Repr. cat. 3;R63 - Xn;R48/22 - N;R50-53

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

ATTENTION

Mentions de danger

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées

ou d'une exposition prolongée

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou

spéciaux

ľUE

Mentions de danger spécifiques de EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé

humaine et l'environnement

EUH208 - Contient du/de la/des (Sulcotrione, 1,2-Benzisothiazolin-3-one). Peut provoquer

une réaction allergique

Phrases supplémentaires pour PPP SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage

Délai de réentrée des travailleurs sur la parcelle : respecter un délai de 6 heures (8 heures en cas d'application sous serres) après le traitement conformément à l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article

R253-1 du code rural.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

Section 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélange

ſ	Nom chimique	% poids/	Numéro CAS	N° CE	Numéro	Classification selon le	Classification	Facteur M	Numéro
		poids			d'index	règlement (CE)	selon la		d'enregistre
-						nº 1272/2008 [CLP]	directive		ment REACH
-							67/548/CEE		

Sulcotrione	26-30	99105-77-8	-	606-145-00-1	STOT RE 2 (H373)	Xn; R48/22		-
					Skin Sens. 1A (H317)	R43		
					Repr. 2 (H361d)	Repr. Cat. 3;		
					Aquatic Acute 1 (H400)	R63	M=1	
					Aquatic Chronic 1 (H410)	N; R50-53	M=10	

Texte intégral des phrases R : voir section 16 Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Section 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer si

possible les instructions d'utilisation ou la fiche de données de sécurité). Personnel de

premiers secours : Attention à votre propre protection.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de

respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

Contact cutané Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements

contaminés. Consulter un médecin si nécessaire.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les

éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Si les symptômes persistent, consulter un

médecin.

Ingestion Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, consulter un

médecin.

Protection individuelle du personnel Utiliser l'équipement de protection individuel requis. de premiers secours

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun connu

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

Section 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction déconseillés

Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun danger spécifique connu.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations

Section 6: MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Autres informations

Voir également la section 8,13

Section 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Dose dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible. (PNEC)

MA Page 4/9

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches (norme EN166).

Protection corporelle Vêtements de protection adaptés.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements

contaminés avant réutilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété Valeurs Méthode Remarques **Apparence**

état physique liquide Couleur Blanc cassé Odeur caractéristique

Seuil olfactif aucune donnée disponible

CIPAC MT 75.3 solution aqueuse 1 %, 22.4 °C 2.8 - 3.8

Point de fusion/point de congélation : Sans objet

Point d'ébullition/intervalle : aucune donnée disponible

d'ébullition °C

Point d'éclair °C > 100 Indéterminé(e)(s)

Taux d'évaporation Sans objet

Inflammabilité (solide, gaz) : Sans objet pour les liquides Limites supérieures/inférieures : aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou limites

d'explosivité

Pression de la vapeur kPa

Densité de vapeur : aucune donnée disponible

Densité relative 1.128 CIPAC MT 3.3 20 °C Solubilité(s) mg/l Sans objet :

Coefficient de partage Voir Section 12 pour plus

(n-octanol/eau) Log Pow d'informations

EEC A.15 Température d'auto-inflammabilité : > 400

Température de décomposition °C : aucune donnée disponible

Viscosité cinématique mm2/s 40

883

°C

énergie minimale d'inflammation

EEC A.14 Propriétés explosives : N'est pas un explosif **EEC A.21** Propriétés comburantes : Non comburant

9.2. Autres informations

Masse volumique apparente g/ml Sans objet

Tension superficielle mN/m EEC A.5 32.7

(EMI) mJ

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

CIPAC MT 192

10.1. Réactivité

Sans objet

Indisponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Section 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

	<u>Valeurs_</u>	<u>Espèces</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques_</u>
DL50 par voie orale mg/kg :	> 2000	Rat	OECD 423	
DL50, voie cutanée mg/kg :	> 2000	Rat	OECD 402	
Inhalation CL50 mg/l/4h :	> 4.4	Rat	OECD 403	Concentration maximale pouvant être atteinte
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Non irritant pour la peau	Lapin	OECD 404	
Lésions oculaires graves/irritation : oculaire	Non irritant pour les yeux	Lapin	OECD 405	
Sensibilisation respiratoire/cutanée :	N'est pas un sensibilisant cutané	Souris	OECD 429	

Toxicité chronique

Mutagénicité sur les cellules germinales

Nom chimique

Sulcotrione : Non classé

Cancérogénicité

Nom chimique

Sulcotrione : Non cancérogène

Toxicité pour la reproduction .

Nom chimique

Sulcotrione : H361d - Susceptible de nuire au fœtus

TSOC (Toxicité spécifique pour certains organes cibles) - exposition

unique Nom chimique

Sulcotrione : aucune donnée disponible

TSOC (Toxicité spécifique pour certains organes cibles) - exposition répétée

Nom chimique

Sulcotrione : H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée

Danger par aspiration

Nom chimique

Sulcotrione : aucune donnée disponible

Section 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë Valeurs Espèces Méthode Remarques
Poisson CL50, 96 heures mg/l : > 100 Rainbow trout OECD 203
Crustacés CE50, 48 heures mg/l : > 100 Daphnia magna OECD 202

Crustacés CE50, 48 heures mg/l : > 100 Daphnia magna OECD 202
Algues CE50, 72 heures mg/l : 8.2 Pseudokirchneriella OECD 201

subcapitata

Plantes aquatiques CE50 mg/l : 0.0164 Lemna gibba OECD 221 7 jours

Toxicité terrestre

Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg

Nom chimique

Sulcotrione : > 1350 Canard colvert EPA-FIFRA 71-1

Abeilles DL50 par voie orale µg/bee

Nom chimique

Sulcotrione : 50

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique <u>Valeurs</u> <u>Méthode</u> <u>Remarques</u>

Eau DT50 jours Nom chimique

Sulcotrione : 6 - 15

Terrestre DT50 jours

Nom chimique

Sulcotrione : 4.3 20 °C

Biodégradation Nom chimique

Sulcotrione : N'est pas facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage Valeurs Méthode Remarques

(n-octanol/eau) Log Pow

Nom chimique

Sulcotrione : -1.7 OECD 107 pH 7, 20 ° C

Facteur de bioconcentration (BCF)

Nom chimique

Sulcotrione : Low

12.4. Mobilité dans le sol

Adsorption/désorption <u>Valeurs</u> <u>Méthode</u> <u>Remarques</u>

Nom chimique

Sulcotrione : 36 Koc

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Section 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés. Ne pas jeter dans les égouts.

Emballages contaminés

Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale. Rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve d'un pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

Autres informations

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Codes déchets (article R541-8 - Annexe II du Code de l'Environnement)02 01 08 Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses15 01 10 Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.20 01 19 Pesticides.

Section 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<u>IMDG :</u>

14.1 ONU/n° d'identification 3082

14.2 Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Sulcotrione)

14.3 Classe de danger914.4 Groupe d'emballageIII14.5 Polluant marinOui

14.6 Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

RID/ADR

14.1 ONU/n° d'identification 3082

14.2 Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Sulcotrione)

14.3 Classe de danger914.4 Groupe d'emballageIII14.5 Danger pour l'environnementOui

14.6 Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

ICAO (aérien)

14.1 ONU/n° d'identification 3083

14.2 Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Sulcotrione)

14.3 Classe de danger 9
14.4 Groupe d'emballage III
14.5 Danger pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC Sans objet



Section 15: MENTIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Legislation des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE):Rubrique n°1172 : Dangereux pour l'environnement – A – Très toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparations). Nouvelle Législation des Installations classées pour la protection de l'environnement (Décret n°2014-285 du 4 mars 2014): Rubrique n°4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise. Une évaluation des risques a été mise en oeuvre selon la directive (CE) n° 91/414 ou le règlement (CE) n° 1107/2009.

Section 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R citées dans les sections 2 et 3

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R63 - Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

R48/22 - Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Remarque sur la révision

*** - Change from previous version.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité